



RÈGLEMENT N° 1384-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1384 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT EN CE QUI A TRAIT AUX AMENDES APPLICABLES

SOMMAIRE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION	
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT :	13 DÉCEMBRE 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR : 2022

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

LE 2022, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement est modifié par le remplacement, au paragraphe 2° de l'article 86, des mots « trente dollars (30 \$) » par les mots « soixante dollars (60 \$) ».
2. L'annexe IX du règlement N° 1384 est remplacée par l'annexe IX jointe à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le greffier,

Peter J. Malouf

Alexandre Verdy

Projet du 13 décembre 2022

RÈGLEMENT N° 1384-43

ANNEXE 1

Projet du 13 décembre 2022

ANNEXE IX

Tarif des amendes

Article	Infraction	Amende
4, 5, 6	Désobéir aux ordres des policiers et des officiers du Services d'incendie et de sécurité publique	100 \$
6	Obstruer un chemin public ou une place publique	60 \$
9	Stationner en ne respectant pas une signalisation temporaire	60 \$
9, 81	Stationner de façon à gêner ou nuire à l'exécution de travaux municipaux, de voirie ou autres	60 \$
14	Traverser ou circuler sur un trottoir ailleurs que sur le bateau pavé	100 \$
15	Effectuer un demi-tour ailleurs qu'à une intersection ou à une intersection où il y a des feux de circulation	100 \$
17	Défilé sur un chemin public ou une place publique sans autorisation	100 \$
18	Nuire à un cortège	100 \$
25	Stationner dans une voie d'urgence	60 \$
27	Stationner plus de 4 heures consécutives au même endroit	60 \$
28 (1 ^o)	Faire des arrêts interdits ou stationner à des endroits interdits à certaines heures	60 \$
28 (3 ^o)	Stationner dans une ruelle sans qu'une signalisation le permette	60 \$
28 (7 ^o)	Dépasser les limites de stationnement imposées (5, 15, 30, 60, ou 120 minutes et 4 heures)	60 \$
28(8 ^o)	Stationner à une distance de moins de 5 m de la rampe d'accès d'une caserne de pompiers	60 \$
28 (9 ^o)	Arrêter en double file	60 \$
28 (11 ^o)	Stationner à une distance de moins de 5 m d'une borne-fontaine	60 \$
28 (13 ^o)	Stationner dans un passage pour piétons ou à moins de 5 m de celui-ci	60 \$
28 (14 ^o)	Stationner dans une intersection	60 \$
28 (16 ^o)	Stationner sur un pont, une voie élevée, un viaduc ou dans un tunnel	60 \$
28 (17 ^o)	Stationner à une distance de moins de 3 m d'une entrée publique	60 \$
28 (17 ^o)	Stationner à une distance de moins de 3 m d'une entrée privée	60 \$
28 (20 ^o)	Stationner à une distance de moins de 5 m d'un panneau d'arrêt ou d'un feu de circulation	60 \$
28 (21 ^o)	Stationner sur le trottoir	60 \$
33	Stationner ou immobiliser un véhicule routier dans un espace de stationnement réservé à l'usage exclusif des	150 \$

	personnes handicapées sans que le véhicule soit muni d'une vignette ou plaque autorisant à stationner	
35	Stationner une remorque, une semi-remorque, un bateau ou une roulotte sans autorisation	60 \$
36	Stationner un véhicule commercial sauf à des fins de chargement ou de déchargement	60 \$
37, 62	Arrêter ou stationner autre qu'un autobus public à un arrêt d'autobus et autre qu'un taxi à un poste de taxi	60 \$
38	Stationner au-delà de 30 cm de la bordure	60 \$
39, 41	Arrêter ou stationner autrement que parallèle à la bordure, et/ou en direction opposée et/ou en biais sauf lorsque indiqué	60 \$
40	Utiliser plus d'une place de stationnement tracée	60 \$
43	Stationner sans avoir acquitté le tarif du parcomètre ou de l'horodateur	60 \$
47.5 a)	Stationner un véhicule automobile à l'intérieur du stationnement souterrain pour une durée de plus de 4 heures consécutives	60 \$
47.5 b)	stationner un véhicule automobile à l'intérieur du stationnement souterrain pour plus d'une période de 4 heures ou moins au cours d'une même journée	60 \$
47.5 c)	stationner un véhicule automobile à l'intérieur du stationnement souterrain en dehors des heures d'ouverture	80 \$
47.5 d)	stationner un véhicule automobile à l'intérieur du stationnement souterrain alors qu'il est fermé	80 \$
61	Stationner un taxi ailleurs qu'à un poste de taxi	60 \$